



Avenant n° 1 **du 14 Avril 2026**

À l'Avis de Course TRANSQUADRA GCA RACE La Turballe Madère Antilles 2027-2028 édition N°1
du 22 Novembre 2025

Dans tout le texte de l'Avis de Course :

Remplacer : LA TRANSQUADRA GCA RACE LA TURBALLE-MADERE- ANTILLES - 2027-2028.

Par :

LA TRANSQUADRA GCA RACE LA TURBALLE-MADERE- GUADELOUPE - 2027-2028.

Point 3.2

-Remplacer : **Chaque concurrent devra être né en 1987 ou avant.**

Par :

Tout concurrent « Skipper » devra être né en 1987 ou avant ; pour les doubles l'équipier(e) devant être au minimum majeur(e).

Point 5

-Remplacer :

D'une voile suédoise telle que définie à l'article 4-26-2 alinéa a, des règles RSO catégorie 1

Par :

- D'une voile suédoise telle que définie à l'article 4-27-2, des règles RSO catégorie 1.

-Ajouter : Un Casque de protection de la tête

Point 8.2

Remplacer : Arrivée ANTILLES : proclamation des Résultats le **18 février 2028.**

Par

Arrivée Marina Bas du Fort : proclamation des Résultats le **18 février 2028.**